

I. PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Dans le cadre du concours externe, cette **unique épreuve d'admissibilité** dure 45 minutes et consiste en la réponse à vingt questions à choix multiple (QCM) portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.

L'épreuve est anonyme et fait l'objet d'une double correction. Chaque copie reçoit une note de 0 à 20 multipliée par le coefficient de l'épreuve qui est 1. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Puis le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admission.

Ce seuil d'admissibilité peut par exemple varier de 9 à... 16. Dans ce second cas, cela signifie que les candidats ayant obtenu 15 sur 20 au questionnaire ne participent pas à la deuxième phase du concours !

Il importe donc de **préparer** sérieusement et méthodiquement cette épreuve de sélection.

La difficulté de l'épreuve, moins rudimentaire qu'il paraît au premier abord, est souvent sous-estimée par les candidats. Sa réussite exige **trois types** de préparation avant le concours.

En premier lieu, le QCM exige bien sûr des **connaissances**. Avant l'épreuve, chaque candidat doit donc travailler à acquérir celles qui lui manquent et à réviser celles qu'il a en principe reçues en préparant son CAP Petite enfance. Le jour du concours, la mobilisation de ces connaissances constitue une condition nécessaire mais non suffisante du succès.

Le règlement du concours ne définit pas le contenu de ces connaissances qui sont de deux ordres :

- les connaissances relatives au métier de l'ATSEM et à l'exercice de ses missions (règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité notamment) ;
- les connaissances relatives à l'environnement professionnel de l'ATSEM qui est un fonctionnaire territorial faisant partie du personnel communal ou intercommunal.

La première « matière » est la moins problématique puisqu'elle renvoie au programme du CAP Petite enfance. En principe, elle est familière aux candidats, même si une sérieuse révision s'impose.

En revanche, leur futur environnement professionnel représente pour la plupart des candidats une « matière » nouvelle dont l'ignorance est régulièrement déplorée par les jurys de concours.



Important : Pour acquérir ou approfondir cette culture territoriale qui constitue la matière « invisible » de tous les concours de la fonction publique territoriale, vous pouvez étudier un ouvrage spécialement conçu pour les concours de catégorie C : Philippe-Jean Quillien, *Tout savoir sur les collectivités territoriales*, Ellipses, « Devenir fonctionnaire », 176 pages, 2012.

En deuxième lieu, le QCM suppose la maîtrise d'une **méthode** de façon à comprendre exactement les questions, à trouver les bonnes réponses, à éviter les pièges et à gérer rigoureusement son temps. Pour assimiler cette méthode, il importe de s'entraîner à faire des QCM avant le concours.

Enfin, chacune des questions exige du candidat une totale **concentration**. Autrement dit, il faut réussir à maintenir cette concentration pendant les 45 minutes de l'épreuve. Dans cette perspective, l'entraînement dans les mois et les semaines précédant le concours est indispensable.

En principe, les sujets sont accompagnés de **directives** destinées aux candidats (voir les sujets de concours corrigés et commentés).

Certaines de ces consignes se retrouvent dans tous les concours. Ainsi le candidat doit-il uniquement composer sur le document-réponse remis le jour de l'épreuve. Il lui est en principe demandé d'utiliser un stylo à bille ou une pointe feutre, avec une encre noire ou bleue. L'utilisation de documents est bien sûr interdite.

Comme les formes des questions, les règles relatives aux techniques de réponse varient selon les concours et sont généralement précisées dans les consignes. Vous devez bien sûr les lire attentivement et toujours les respecter.

Ainsi le **nombre de réponses** exactes peut être explicitement indiqué dans les consignes de l'épreuve ou dans le texte de la question. Il peut aussi se déduire de la formulation de la question. Si une seule bonne réponse doit être trouvée, plus le nombre de réponses proposées est réduit, plus les chances de trouver par hasard la réponse exacte sont élevées. Mais si les questions peuvent admettre plusieurs réponses correctes, vous serez peut-être amené à cocher trois, quatre ou cinq cases.

Généralement explicitées dans les directives, les **règles relatives à la notation** se montrent également variables. Ainsi, une absence de réponse peut ou non être sanctionnée par une pénalité c'est-à-dire par un retrait de point. En cas de pénalisation, le candidat ignorant ou incertain répondra de toute façon à la question. Si au contraire l'abstention est moins pénalisée que l'erreur, il évitera de se livrer à un jeu de hasard.

Après avoir relu vos manuels ou des ouvrages spécialisés, vous vous efforcerez de faire les sujets de concours proposés dans les **conditions de l'épreuve**, c'est-à-dire sans documentation, d'un seul jet et en 45 minutes. Enfin, vous passerez à la lecture de la correction et des commentaires rédigés par les auteurs.

Plus de sujets et de corrigés sur le site
www.concours-fonction-publique.org

II. 18 SUJETS DE CONCOURS CORRIGÉS ET EXPLIQUÉS¹

A. 18 sujets de concours

SUJET N° 1 : CDG BOUCHES-DU-RHÔNE (2012)

1. **Paul est un enfant de 4 ans, en difficultés d'apprentissage et de relations avec les autres enfants. Sa maman est au courant. Un matin, elle vous demande d'évaluer la situation.**
 - vous ne discutez pas avec elle : la relation avec les parents n'est pas dans vos missions
 - vous répondez en vous référant aux temps périscolaires
 - vous lui donnez des indications sur son comportement avec les autres enfants (jeux, relations...)
 - vous lui indiquez ses progrès en graphisme
 - vous lui conseillez de s'adresser à l'enseignante pour une information plus complète
 - vous lui conseillez de consulter un psychologue

2. **Le professeur des écoles a installé un parcours de motricité pour la classe de petite section. Le parcours comprend une étape « saut » d'une hauteur de 1 m 50 avec un gros tapis à réception. Elle vous charge d'encadrer cette étape. Louis a peur de sauter et il refuse.**
 - vous le grondez car dans la cour il joue souvent le « caïd »
 - vous partez chercher l'enseignante qui s'occupe d'un autre point du parcours
 - vous l'encouragez et lui tendez la main
 - après la séance vous discuterez de la situation avec l'enseignante
 - vous vous moquez de lui et prenez à témoin ses camarades

3. **Lors du temps de la pause méridienne, vous retrouvez Samira, 3 ans, dans les toilettes avec un flacon de détergent à côté d'elle. Vous avez un doute sur l'éventualité qu'elle ait ingéré du produit.**
 - Samira a l'air « bien » et rien ne prouvant l'incident, vous ne dites rien
 - vous téléphonez immédiatement aux parents
 - vous appelez le centre antipoison, vous leur lisez l'étiquette du produit et vous suivez leurs indications
 - vous attendez le retour de l'enseignante
 - vous appelez le SAMU

1. Chapitre rédigé par Brigitte Sablonnière et Philippe-Jean Quillien, avec la collaboration de Christine Mauneau.

4. **Dans la classe, vous encadrez un groupe d'enfants pour une activité de graphisme. Quel est votre positionnement ?**
- vous restez debout et surveillez
 - vous circulez et vous vous penchez vers chacun pour l'aider si besoin est
 - vous vous asseyez à une table et installez les enfants près de vous
 - vous restez debout et vous avancez votre travail pour la préparation d'un autre atelier car cette activité est facile et ils sont autonomes
 - si l'activité concerne une ou plusieurs tables d'enfants, vous circulez et vous vous asseyez tour à tour auprès d'un enfant en fonction des besoins exprimés
5. **Pendant la pause méridienne, les enfants jouent dans la cour. Vous êtes avec une autre collègue ATSEM pour les surveiller. Omar tombe et se blesse.**
- vous vous occupez d'Omar pendant que votre collègue appelle les parents
 - vous vous occupez d'Omar et votre collègue surveille les autres enfants
 - après les premiers soins, vous prévenez les parents
 - vous appelez directement le SAMU car ce n'est pas le rôle d'évaluer la situation
 - vous attendez le retour des enseignants pour prendre une décision
 - après les premiers soins, vous avez un doute sur la marche à suivre et vous appelez votre responsable de service
6. **Mathilde, 3 ans, entre pour la première fois à l'école. C'est le deuxième jour et dans l'après-midi, elle « se fait pipi dessus ».**
- vous la grondez en lui disant qu'elle n'est plus un bébé
 - vous la changez et vous expliquez aux parents qu'elle ne pourra plus fréquenter l'école tant qu'elle ne sera pas propre
 - vous la changez en la rassurant et vous en parlez à l'enseignante afin qu'elle puisse informer les parents
 - les jours suivants vous êtes vigilante et proposez à Mathilde de passer aux toilettes régulièrement
 - vous rappelez aux parents qu'ils doivent apporter du change tous les jours
7. **Lors d'une discussion entre collègues, vous constatez que les enfants ne mangent pas les légumes à la cantine et qu'il y a beaucoup de restes. Vous réfléchissez à des solutions.**
- il faudrait proposer moins de légumes et plus d'aliments appréciés des enfants (frites, pâtes, purée...)
 - il faudrait demander à la responsable de cuisine si l'on peut présenter les légumes de manière différente
 - vous proposez aux enseignants de travailler en classe autour des légumes et de leur intérêt nutritionnel
 - vous décidez de manger les légumes avec les enfants en discutant avec eux au moment du repas
 - vous proposez l'organisation d'une réunion de parents sur les bienfaits des légumes pour qu'eux aussi encouragent leurs enfants à en manger
8. **Vous êtes conviée par la directrice au conseil d'école. Elle vous indique qu'un des points à l'ordre du jour sera de décrire le temps de cantine.**
- vous demandez une réunion préparatoire avec vos collègues et la responsable de la cantine pour vous mettre d'accord sur ce qu'il y a à dire
 - vous demandez à votre responsable de service ce que vous devez dire
 - vous ne préparez pas la réunion car vous savez que les parents vont s'adresser aux enseignants et que ceux-ci vont répondre aux questions

- vous demandez à connaître l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour pour préparer la réunion sur l'ensemble des points qui peuvent concerner les ATSEM
- vous n'êtes jamais allée au conseil d'école et vous vous dites : « c'est une première, je verrai bien »

9. Lors du temps de cantine, Julie, 4 ans, ne mange pas. Elle boude son assiette et ne veut rien goûter. Ce n'est pas une situation exceptionnelle et cela arrive souvent.

- vous l'incitez à goûter, sans la forcer mais en insistant un peu
- vous cherchez le dialogue avec elle, pour essayer de comprendre les raisons de son refus
- vous en parlez à l'enseignante
- le soir vous en parlez aux parents pour savoir ce que dit Julie de la cantine et si c'est une enfant qui mange peu habituellement
- vous ne faites pas cas de la situation : « un enfant ne se laisse pas mourir de faim », cela vous a été dit en formation
- les parents vous demandent de la forcer à manger car ils sont inquiets et vous acceptez de la faire

10. Vous êtes chargée d'assurer le service de garderie extrascolaire de votre école de 16 h 30 à 18 h 30. Un soir, à la fermeture il reste un enfant qu'aucun parent n'est venu récupérer. Il habite à côté de l'école. Que faites-vous ?

- je le ramène chez lui
- je le laisse rentrer seul
- je téléphone à mon supérieur hiérarchique
- je le raccompagne chez lui
- je téléphone à la police
- je le garde sur place et attends le parent

11. Vous assistez avec l'enseignante pendant la récréation à un acte de violence commis par un enfant qui prend le vélo d'un camarade. Comment allez-vous régler cette situation ?

- je réunis les deux enfants et leur explique que cela ne se fait pas
- j'explique à l'enfant violent que cela ne se fait pas et lui demande de rendre le vélo en s'excusant
- je mets en place un système où chaque enfant pourra, durant le temps de récréation, disposer d'un vélo
- je laisse faire car je pense que cette situation forge le caractère
- je rends le vélo à l'enfant qui a été dépossédé et punis l'enfant violent pour son geste
- je rends le vélo à l'enfant qui en a été dépossédé et je propose à l'enfant violent de demander gentiment à un autre enfant la possibilité de jouer avec son vélo

12. Vous devez remplacer une collègue de travail dans une autre classe que la vôtre afin de pallier une absence pour maladie. Au cours de cette journée, un enfant que vous n'êtes pas habituée à suivre fait une crise d'urticaire géante. Comment réagissez-vous ?

- je préviens ses parents
- je prends connaissance du PAI de ma collègue afin d'adapter mon intervention
- je préviens l'inspecteur
- je téléphone aux pompiers, si nécessaire
- j'informe le médecin de la PAI
- je laisse faire l'enseignant qui connaît l'enfant
- je lui passe immédiatement une crème calmante

13. Pour le rangement d'un atelier durant lequel les enfants ont utilisé des jouets.

- vous ranger seule parce que cela fait partie de votre mission
- vous faites ranger les enfants
- vous ranger avec les enfants parce que cela constitue un acte pédagogique
- vous demandez aux enfants qui se seraient mal comportés de ranger pour les punir
- les enfants sont fatigués, vous rangerez avec l'enseignante après leur départ

14. L'enseignante propose chaque jour des activités salissantes (peinture, pâte à modeler).

- vous n'êtes pas d'accord et lui en faites la remarque devant les enfants
- vous en parlez aux parents
- vous le signalez au directeur
- vous vous en plaignez auprès du maire
- vous n'avez pas à intervenir dans le contenu pédagogique

15. Un projet d'accueil individualisé pour asthme est prévu pour Igor, un enfant de 5 ans.

- ce n'est pas à vous de vous en occuper, ce sont les enseignants qui signent les PAI
- vous savez qu'Igor mange à la cantine, vous demandez à l'enseignante ou au responsable du service que le PAI vous soit expliqué et comment le mettre en œuvre
- inutile de lire le PAI : vous connaissez l'asthme car votre enfant est asthmatique, vous connaissez la marche à suivre
- vous savez qu'Igor mange à la cantine et vous indiquez aux parents que sa maladie ne pourra pas être prise en compte sur ce temps-là. Si une crise se déclenche, le PAI ne pourra pas être mis en œuvre car le temps est « municipal » et les PAI ne concernent que le temps scolaire
- vous faites en sorte de ne jamais être responsable d'Igor à la cantine car les risques induits par une crise d'asthme vous font vraiment peur

16. Durant la garderie du matin, les parents d'un enfant qui doit manger à la cantine le midi vous disent qu'il est allergique à l'arachide.

- vous les orientez vers le service qui gère les inscriptions à la restauration
- vous dites aux parents que l'enfant sera accepté à la restauration puisque après vérification il n'y a pas de cacahuètes au menu ce jour-là
- vous relayez l'information auprès de l'enseignante
- vous leur suggérez de prendre rendez-vous avec le médecin scolaire
- vous leur demandez de vous fournir un certificat médical sans quoi l'enfant ne mangera pas à la cantine
- vous en informez votre hiérarchie dès que possible et vous vous contentez de faire ce qui aura été décidé

17. Durant la garderie du soir, un enfant vous confie qu'il serait victime de sévices corporels à la maison.

- vous en parlez à vos collègues de travail pour ne pas garder cela pour vous
- vous transmettez l'information à son enseignante
- vous y faites allusion auprès des parents quand ils viennent chercher leur enfant
- vous en avisez votre supérieur hiérarchique
- vous appelez tout de suite la police pour le signaler

L'ATSEM se doit d'informer l'enseignant de tous comportements suspects d'un enfant pouvant laisser penser à une maltraitance, à un problème de santé, à une difficulté économique ou sociale de la famille. Sa discrétion doit être absolue.

18. Au moment de la sieste des enfants, vous pouvez :

- les rassurer pour les aider à s'endormir
- sortir du dortoir et les laisser seuls puisqu'ils sont endormis
- les laisser se réveiller à leur rythme
- aller aider l'enseignante dans la classe mitoyenne une fois qu'ils sont endormis
- fermer la porte à clef pour que personne ne les dérange

19. L'enseignante de votre classe (petit/moyen) vous informe qu'elle sera en retard pour accueillir les enfants à la reprise des cours.

- ce n'est pas grave, vous êtes capable de gérer cela toute seule
- vous lui demandez d'en aviser le ou la directrice
- vous demandez de l'aide à un collègue ATSEM
- ne pouvant vous couper en deux, vous les mettez tous à la sieste en attendant son retour
- vous lui signifiez que vous refusez d'assumer seule cette responsabilité

20. Lors de la garderie du matin, un parent d'élève vous présente une ordonnance du médecin et des médicaments et vous demande de veiller à ce que son enfant n'oublie pas de les prendre.

- vous acceptez de lui rendre service et posez les médicaments hors de portée des autres enfants
- vous acceptez de lui rendre service et laissez les médicaments dans une armoire bien en vue pour ne pas oublier
- vous déposez les médicaments dans le cartable de l'enfant pour qu'il les prenne seul comme le parent vous l'a indiqué
- vous lui expliquez que vous n'y êtes pas habilitée, refusez poliment et en informez l'enseignante
- vous acceptez mais prévenez l'enseignante

SUJET N° 2 : CDG AISNE (2011)

BARÈME DE NOTATION

- Chaque question est notée sur 1 point.
- Pour obtenir un point à une question, toutes les réponses exactes doivent être cochées.
- Une réponse incomplète ne donne pas lieu à l'attribution de point.
- Une mauvaise réponse ne donne pas lieu à l'attribution de pénalité.

ATTENTION

- Une case mal remplie, en partie effacée, tout à la fois noircie et barrée sera toujours corrigée au désavantage du candidat.

REMISE DE LA COPIE

- À l'issue de l'épreuve, ce questionnaire sera agrafé dans votre copie dès la remise aux membres de la commission de surveillance.

1. Trouvez les affirmations exactes.

- les ATSEM de 1^{re} classe sont habilités à donner des médicaments aux enfants si les parents leur remettent une ordonnance
- les ATSEM de 1^{re} classe participent à la communauté éducative
- les ATSEM de 1^{re} classe doivent entretenir et remettre en état le matériel et les locaux servant directement aux enfants
- l'emploi du temps de l'ATSEM de 1^{re} classe est fixé par le maire en accord avec la direction de l'école maternelle
- les ATSEM de 1^{re} classe ne peuvent effectuer plus de 10 heures de travail dans la journée

2. En tant qu'ATSEM de 1^{re} classe, vous accompagnez une classe à la piscine pendant l'année scolaire 2011/2012. Cochez les affirmations qui sont exactes.

- vous pouvez aider les élèves à l'habillage et au déshabillage
- vous pouvez aller dans le bassin et être comptabilisé dans le taux d'encadrement
- vous pouvez aller dans le bassin, mais vous n'êtes pas comptabilisé dans le taux d'encadrement
- vous ne pouvez pas aller dans le bassin
- vous pouvez accompagner les élèves pour le passage aux toilettes

3. Dans la pharmacie de l'école, quels sont les éléments que l'on ne doit pas trouver ?

- une écharpe triangulaire
- des pansements
- de l'arnica
- des compresses stériles individuelles
- des bandes extensibles
- de l'éosine